

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 20 avril 2017 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Messieurs:

Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René
Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière
Jean-Marc Paquet, représentant de Saint-Martin
St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Pascal Lessard, représentant de Saint-Philibert
Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges
Mathieu Poulin, représentant de Saint-Théophile

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, vice-président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présente Madame Josée Larivière, secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4929-17

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en retirant les items suivants :

- 5. Suivi du plan de communication;**
- 7. Embauche d'un journalier à la Régie.**

Et en y ajoutant les items suivants :

- 9.4 Nomination de Madame Josée Larivière, adjointe administrative en remplacement de Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier;**
- 9.5 Autorisation à Madame Josée Larivière, adjointe administrative à signer les chèques et autres effets bancaires;**
- 9.6 Dossier réservoir sulfate ferrique;**
- 9.7 Étude de faisabilité – MRC Beauce-Sartigan.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4930-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 23 MARS 2017

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 23 mars 2017 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

À 19h40 Madame Annie Labbé, représentante de Ste-Aurélie prend son siège.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

La secrétaire de l'assemblée dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et elle répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 20 avril 2017;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de mars 2017;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de mars 2017 selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Coordonnées des représentants, des substituts et des employés de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-sud.

RÉSOLUTION NO: 4931-17

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :

**#C-1700232 à #C-1700299 inclusivement,
#P-1700089 à #P-1700122 inclusivement,
pour un déboursé total de 609 796.32\$.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4932-17

COLLECTE PRINTANIÈRE 2017

CONSIDÉRANT que par sa résolution #4886-16 adoptée le 15 décembre 2016, ce conseil autorisait son directeur général et secrétaire-trésorier à organiser la collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières pour le printemps 2017;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Régie a invité trois (3) entreprises connues, spécialisées dans la gestion des résidus domestiques dangereux, à lui déposer une offre, laquelle offre est basée sur la moyenne des tonnages de certaines matières récupérées en 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016;

CONSIDÉRANT que les entreprises invitées ont déposé les offres suivantes :

Clean Harbors Québec Inc.	n'a pas déposé
CRI Environnement Inc.	+/- 31 349.53\$
Onyx Industries Inc.	n'a pas déposé

CONSIDÉRANT que le montant indiqué est à titre indicatif seulement et que le montant final dépendra des différents arrivages lors de ces collectes;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été remis à chacun des membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT que l'offre déposée par CRI Environnement Inc. est conforme;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Poulin
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le procès-verbal d'ouverture des soumissions et accorde à CRI Environnement Inc. le mandat d'assistance à la collecte, de prise en charge et de disposition de ces matières pour l'année 2017 selon l'offre déposée et selon les lois et règlements en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4933-17

ACCÈS ÉLECTRONIQUE – «MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES»

- CONSIDÉRANT** que « Mon dossier pour les entreprises » (Revenu Québec) a fait certaines modifications aux rôles et responsabilités des représentants autorisés et responsables des services électroniques;
- CONSIDÉRANT** que l'une de ces modification concerne la gestion des accès électroniques par la Régie;
- CONSIDÉRANT** que pour pouvoir continuer d'accéder aux services de gestion des procurations et des autorisations, de même qu'aux services de gestion des comptes utilisateurs de « Mon dossier pour les entreprises », la Régie doit faire parvenir à Revenu Québec une résolution avant le 15 mai 2017;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Madame Josée Larivière, adjointe administrative (252) soit autorisé à :

- **Consulter le dossier de la Régie et agir au nom et pour le compte de cette dernière, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclus le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Régie pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;**
- **Effectuer l'inscription de la Régie aux fichiers de Revenu Québec;**
- **Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, y renoncer ou la révoquer, selon le cas dans ce dossier;**
- **Effectuer l'inscription de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud à « clicSÉQR – Entreprises » et à « Mon dossier pour les entreprises »;**

- Consulter le dossier de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud et agir au nom et pour le compte de celle-ci, conformément aux conditions d'utilisation de « Mon dossier pour les entreprises », que l'on peut consulter sur le site Internet de Revenu Québec;

QUE la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud accepte que le ministre du Revenu communique à Madame Josée Larivière, adjointe administrative, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Régie et qui sont nécessaires à l'inscription à « Mon dossier pour les entreprises » ou aux fichiers de Revenu Québec.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

- Une lettre datée du 27 mars 2017 d'Aquasan est remise à tous les membres de ce conseil afin d'informer ces derniers de l'intention d'Aquasan de continuer à fournir la Régie en sulfate ferrique format « en tote » pour les années futures.

INFORMATIONS

La secrétaire de l'assemblée dépose à chacun des membres de ce conseil un article paru le 26 mars 2017 dans « Le Journal du Québec » et signé par Madame Amélie St-Yves, relativement au dossier de la MRC de Bellechasse et la loi sur la qualité de l'environnement (REIMR).

La secrétaire de l'assemblée dépose également un article paru le 29 mars 2017 dans « L'Éclaireur Progrès » et signé par Monsieur Jean-François Fecteau à l'effet que la MRC de Beauce-Sartigan souhaite évaluer la faisabilité de l'implantation d'une usine de tri de matières organiques à même le lieu d'enfouissement afin d'éviter l'ajout du bac brun.

RÉSOLUTION NO: 4934-17

MANDAT À WSP CANADA INC. (RÉS. 4842-16)

- CONSIDÉRANT** qu'en date du 22 septembre 2016, les membres de ce conseil ont adopté la résolution #4842-16 par laquelle ils accordaient un mandat de 7 210.00\$ plus taxes à WSP Canada Inc. dans le dossier concernant l'installation d'un réservoir de sulfate ferrique au LET de la Régie;
- CONSIDÉRANT** que l'offre de services datée du 22 juillet 2016 et présentée par WSP Canada Inc. dans ce dossier était sur deux (02) volets et que le mandat accordé concernait uniquement le volet un (01);
- CONSIDÉRANT** que suite à des discussions téléphoniques entre Monsieur Jean Bernier de WSP Canada Inc. et Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, WSP a eu des discussions avec les représentants de la compagnie Aquasan, laquelle compagnie était prête à desservir la Régie en sulfate ferrique dans des contenants de +/- 1 000 litres (tôtes);
- CONSIDÉRANT** que l'opportunité présenté par WSP Canada Inc. à l'effet d'être desservi au moyen de tôtes est favorable à la Régie;

CONSIDÉRANT que WSP Canada Inc. a présenté une facture au montant de 1 257.20\$ plus taxes pour les travaux excédentaires au volet #01;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Pascal Lessard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le budget supplémentaire de 1 257.20\$ plus taxes demandé par WSP Canada Inc. dans ce dossier et en autorise le paiement par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4935-17

ÉTUDE DE FAISABILITÉ - MRC BEAUCE-SARTIGAN

CONSIDÉRANT que la MRC Beauce-Sartigan s'est prononcé en faveur d'une étude de faisabilité sur la valorisation de la matière organique lors de leur séance du conseil le 11 avril 2017 (Rés. #2017-03-044);

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été confié à la firme Chamard stratégies environnementale aux coûts de 12 500.00\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la MRC Beauce-Sartigan demande une aide financière à la Régie représentant 50% des coûts globaux soit 6 250.00\$;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Madame Annie Labbé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les membres de ce conseil acceptent la demande d'aide financière de la MRC Beauce-Sartigan dans ce dossier et en autorise le paiement par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

DEMANDE DE HUIS CLOS

À 8h27, Monsieur Marcel Busque, vice-président de la Régie demande le huis clos afin de discuter de la nomination de Madame Josée Larivière en remplacement de Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier.

LEVÉE DU HUIS CLOS

À 8h36, Monsieur Michel Breton, demande que le huis clos soit levé.

RÉSOLUTION NO: 4936-17

NOMINATION DE MADAME JOSÉE LARIVIÈRE, ADJOINTE ADMINISTRATIVE EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR ROGER TURCOTTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

- CONSIDÉRANT** que Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier doit s'absenter de son travail pour une période indéterminée, et ce, pour des raisons de santé;
- CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas personne de nommé pour remplacer le directeur général et secrétaire-trésorier durant son absence;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil nomme Madame Josée Larivière, adjointe administrative en remplacement de Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier durant l'absence de ce dernier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4937-17

AUTORISATION À MADAME JOSÉE LARIVIÈRE, ADJOINTE ADMINISTRATIVE À SIGNER LES CHÈQUES ET AUTRES EFFETS BANCAIRES

- CONSIDÉRANT** que Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier sera absent pour une période indéterminée et dans l'impossibilité de signer tous chèques et/ou effets bancaires de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;
- CONSIDÉRANT** que Madame Josée Larivière, adjointe administrative a été nommée en remplacement de Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie lors de la présente assemblée;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Madame Josée Larivière, adjointe administrative soit et est par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud conjointement avec Monsieur Éric Maheux, président ou Madame Christine Caron, vice-présidente ou Monsieur Marcel Busque, vice-président tous chèques ou autres effets bancaires en l'absence ou l'incapacité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4938-17

REMPLACEMENT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT que Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier doit s'absenter (maladie) pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT que lors de la présente assemblée Madame Josée Larivière, adjointe administrative a été nommée en remplacement de Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie (Rés. #4936-17);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de majorer à la hausse le salaire de Madame Larivière sous forme de prime durant l'absence de Monsieur Roger Turcotte ou jusqu'à son remplacement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Poulin
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Madame Josée Larivière, adjointe administrative une prime de 500.00\$/semaine en plus de son salaire régulier durant l'absence de Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier ou jusqu'à son remplacement, et ce, à partir du 24 avril 2017.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4939-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Pascal Lessard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 8h40.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LA SECRÉTAIRE
DE L'ASSEMBLÉE**

MARCEL BUSQUE

JOSÉE LARIVIÈRE